

Montréal

**Transformer
les bâtiments existants et à venir
pour réduire notre empreinte**

**Rendez-vous Collectivités viables
Réussir les transitions pour réduire
notre empreinte**

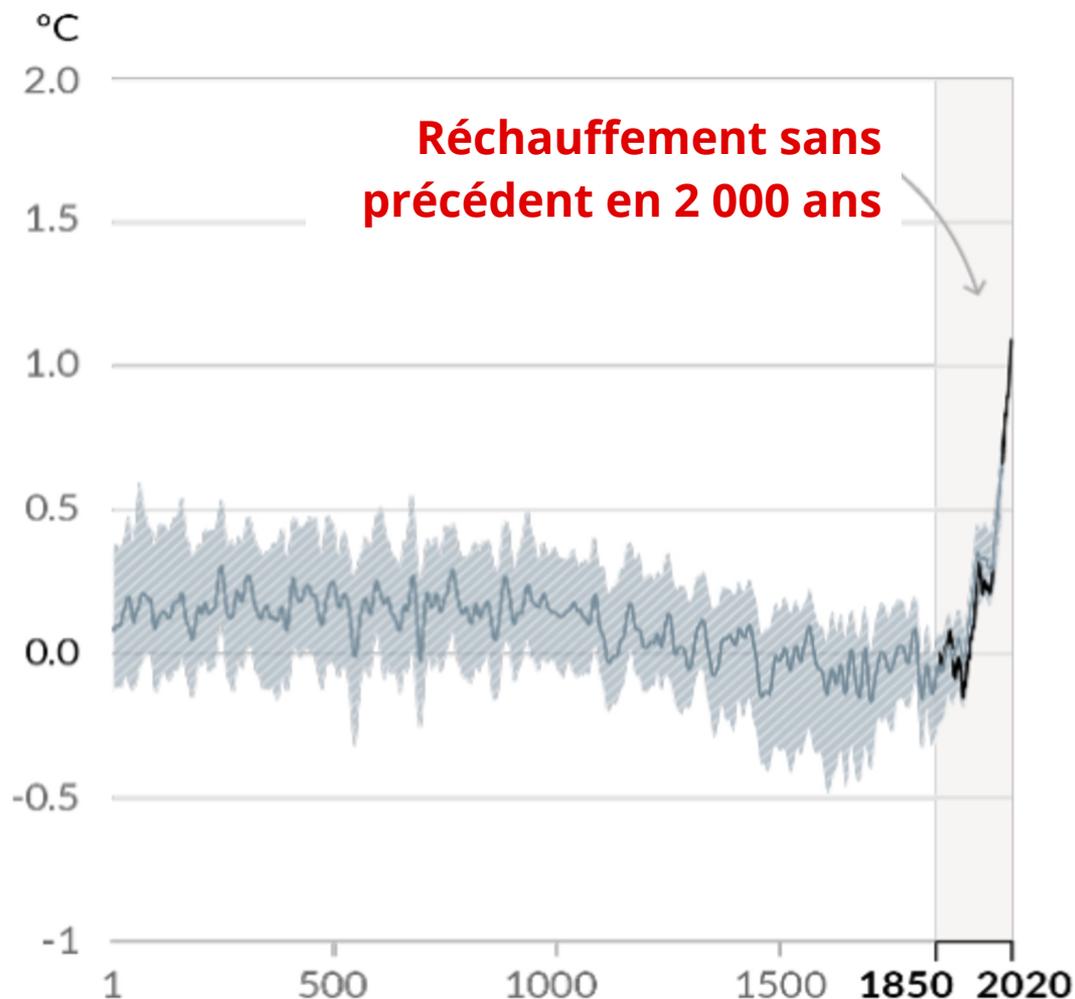
Jonathan Théorêt

Chef de division - Transport, Énergie et Bâtiment
Bureau de la transition écologique et de la résilience
22 juin 2022



Évolution depuis 2000 ans de la température de surface reconstituée (1-2000) et observée (1850-2020)

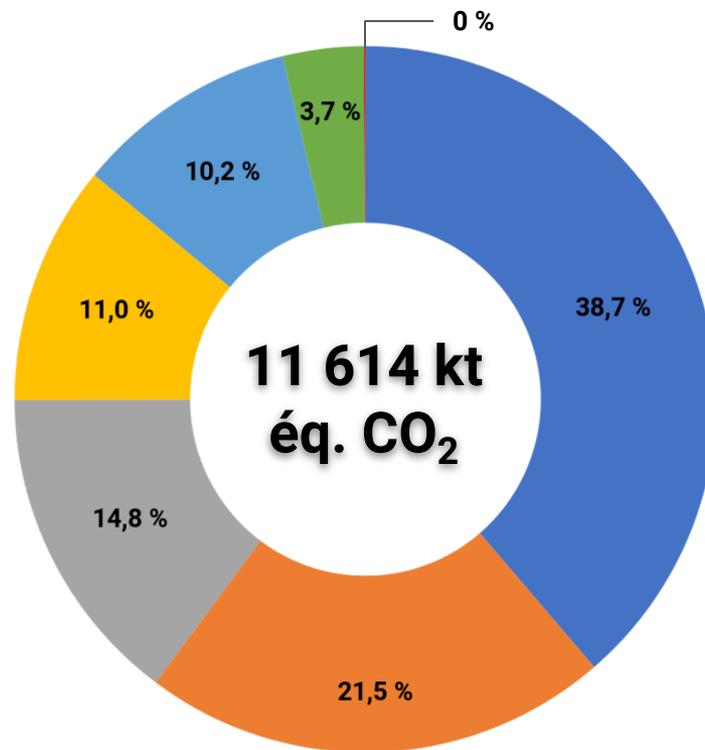
(source : Sixième rapport
d'évaluation du GIEC, 2021)



Émissions de GES - collectivité montréalaise

Inventaire 2018

- Transport
- Industriel - Sources fixes
- Commercial et Institutionnel - Sources fixes
- Résidentiel - Sources fixes
- Industriel - PIUP
- Matières résiduelles
- AFAT



0

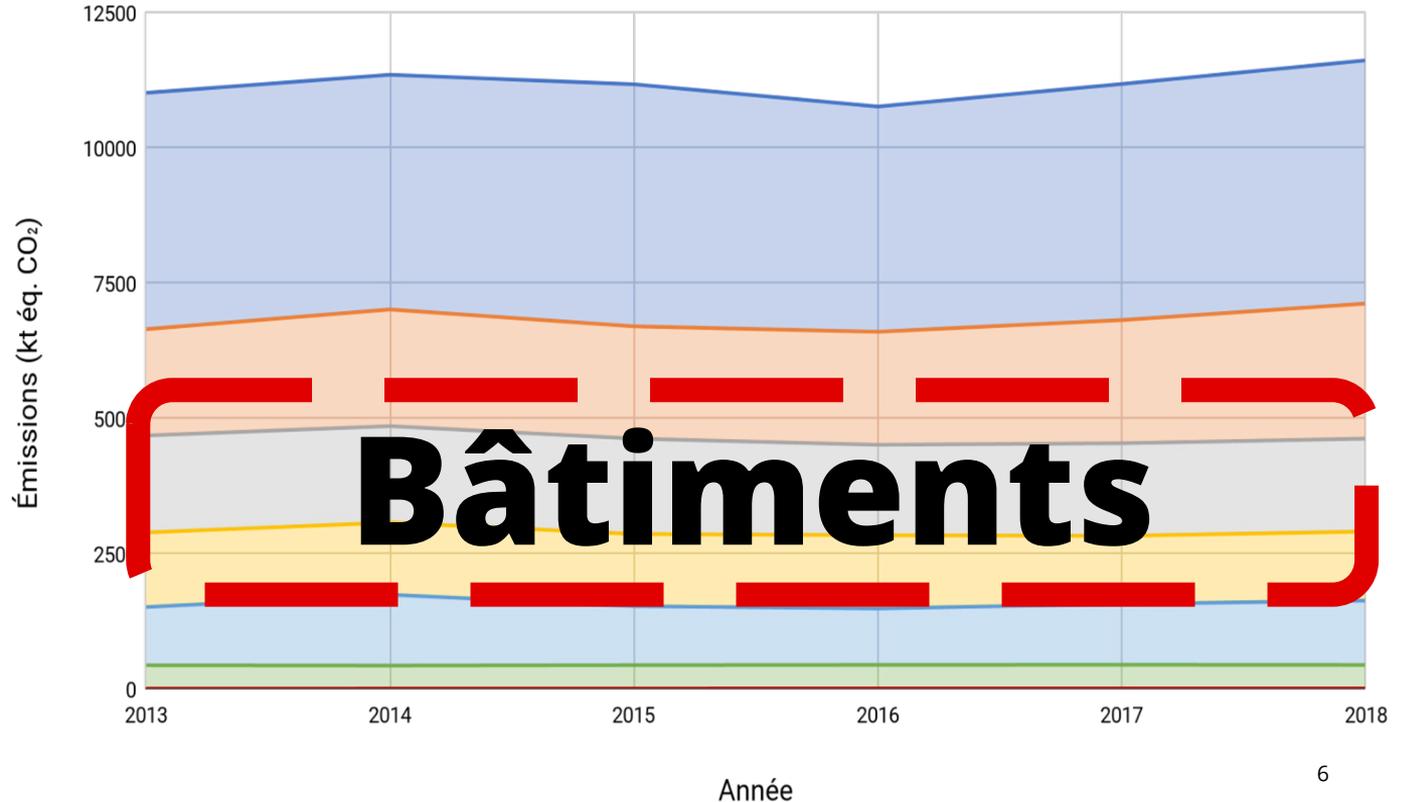
0

ou presque

- **véhicules à essence ou diesel**
- **bâtiments chauffés au gaz naturel ou au mazout**
- **procédés industriels émetteurs de GES**
- **matériaux à forte empreinte GES (béton, bitume, etc.)**

Émissions de GES - Évolution 2013 à 2018

- Transport
- Industriel - Sources fixes
- Commercial et Institutionnel - Sources fixes
- Résidentiel - Sources fixes
- Industriel - PIUP
- Matières résiduelles
- AFAT



Émissions de GES des bâtiments

Objectifs et engagements de la Ville de Montréal

Rendre zéro carbone opérationnel

- 2030** → Bâtiments municipaux
→ Nouveaux bâtiments de la collectivité
- 2050** → Tous les bâtiments de la collectivité montréalaise

2040

**Feuille de route présentée au
Sommet climat Montréal**



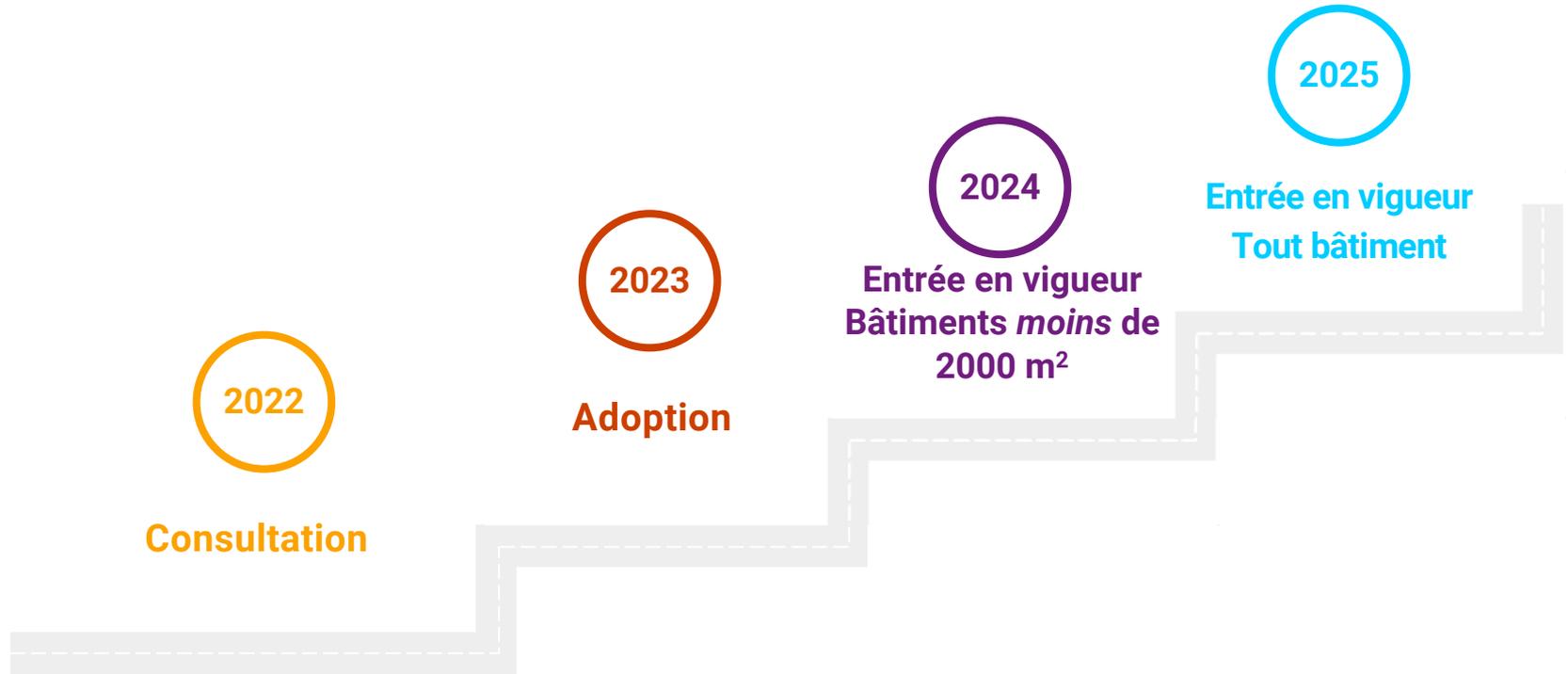
« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint Exupéry, Citadelle, 1948

Feuille de route de Montréal : Bâtiments zéro émission en 2040

1. **Nouveaux bâtiments** : Seuil de performance zéro carbone opérationnel
1. **Bâtiments existants 2000 m² et plus** : Seuils graduels de performance GES, en complément du règlement sur la divulgation et cotation adopté en 2021
1. **Bâtiments existants de moins de 2000 m²** : Déclaration des appareils de chauffage permettant d'utiliser un combustible (mazout, gaz)
1. **Consultation publique**, automne 2022, sur la Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040

Nouveaux bâtiments zéro carbone opérationnels



Surcoût pour construire un nouveau bâtiment

0 \$

Selon l'Étude réalisée en 2021 par Écohabitation,
pour des bâtiments neufs de plus de 600 m² :
«*Construire un bâtiment Zéro émission opérationnelle ne coûte pas plus cher!*»

Bâtiments existants 2000 m² et plus

Divulgation

Transmettre les données de consommation d'énergie d'un bâtiment

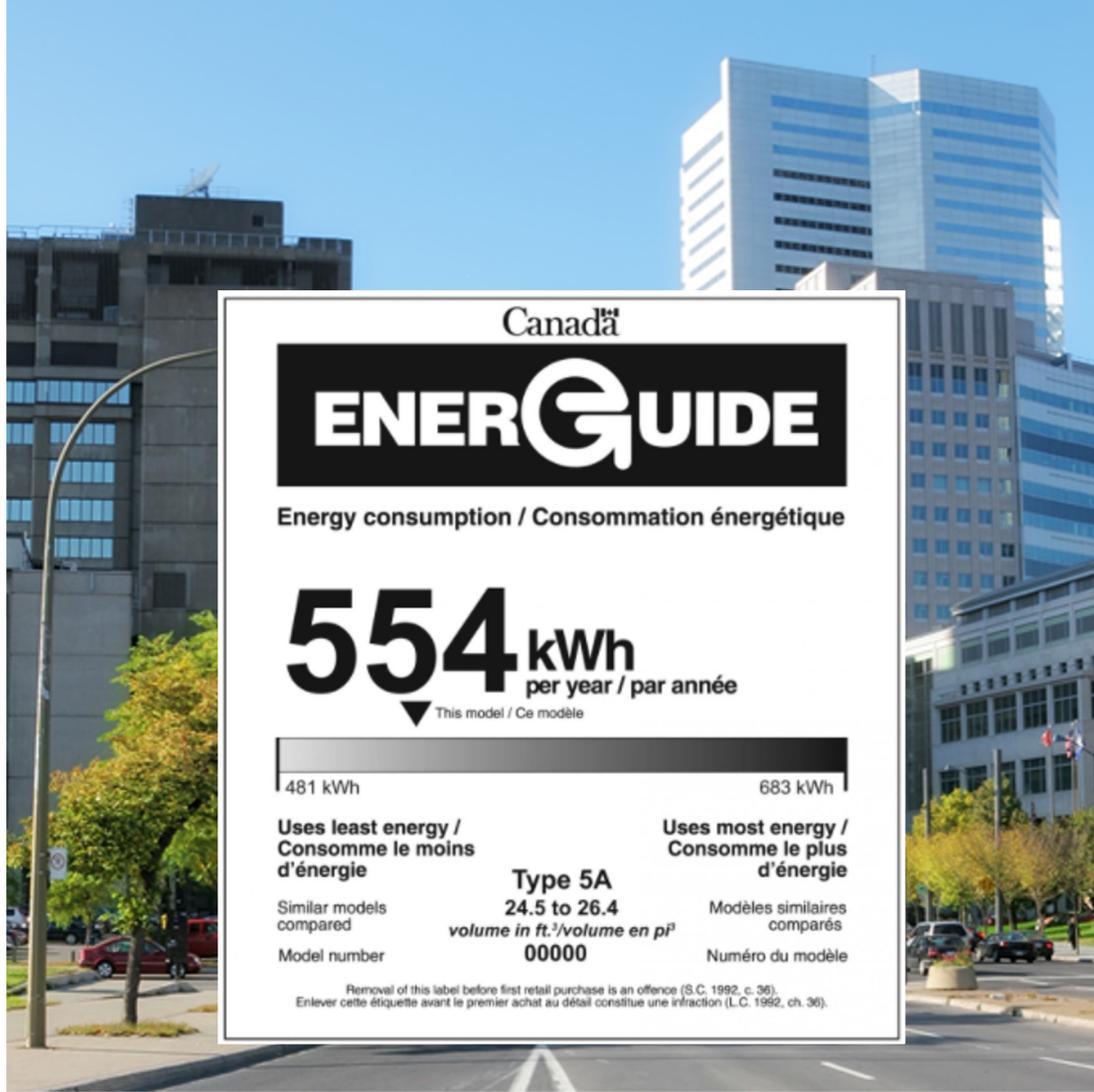
Cotation

Situer un bâtiment sur une échelle de comparaison avec des bâtiments similaires

Performance

Norme de performance à atteindre selon le type d'utilisation du bâtiment

Nouvelle cote pour les grands bâtiments



Canada

ENERGUIDE

Energy consumption / Consommation énergétique

554 kWh
per year / par année
This model / Ce modèle

481 kWh

683 kWh

**Uses least energy /
Consomme le moins
d'énergie**

**Uses most energy /
Consomme le plus
d'énergie**

Similar models
compared

Type 5A

**24.5 to 26.4
volume in ft.³/volume en m³**

Modèles similaires
comparés

Model number

00000

Numéro du modèle

Removal of this label before first retail purchase is an offence (S.C. 1992, c. 36).
Enlever cette étiquette avant le premier achat au détail constitue une infraction (L.C. 1992, ch. 36).

Bâtiments existants 2000 m² et plus

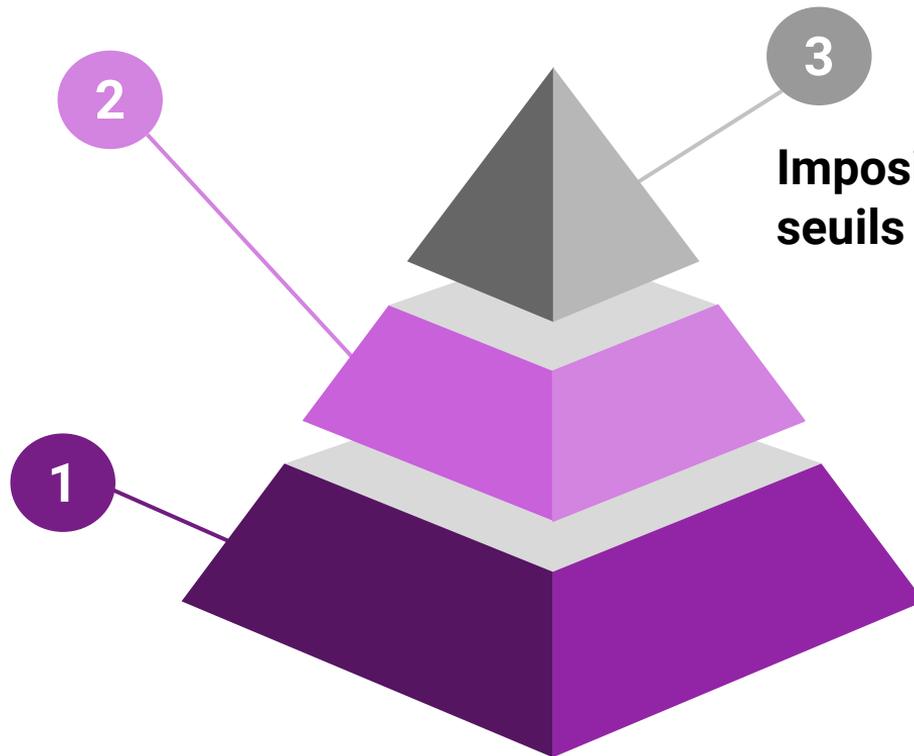
Système de divulgation, cotation et performance

Cotation publique

À la suite de 2 ans de divulgation obligatoire

Divulgation obligatoire des données à la Ville

(consommation + profil du bâtiment)



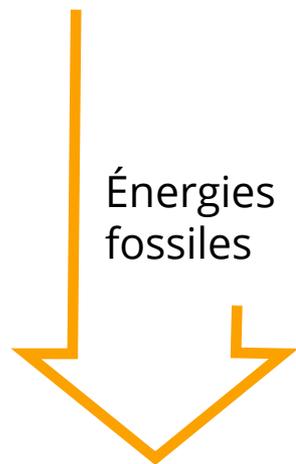
Imposition graduelle de seuils de performance

"Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES"

Action 27 du Plan climat 2020-2030



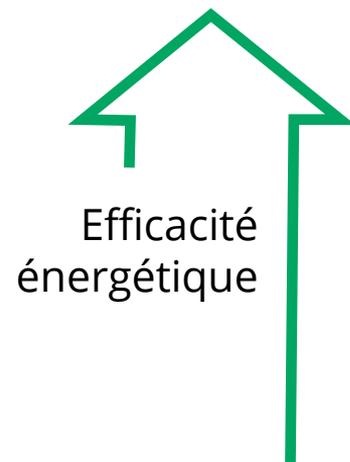
Émissions
de GES



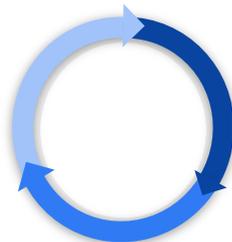
Énergies
fossiles



Qualité de
l'air et
confort des
occupants

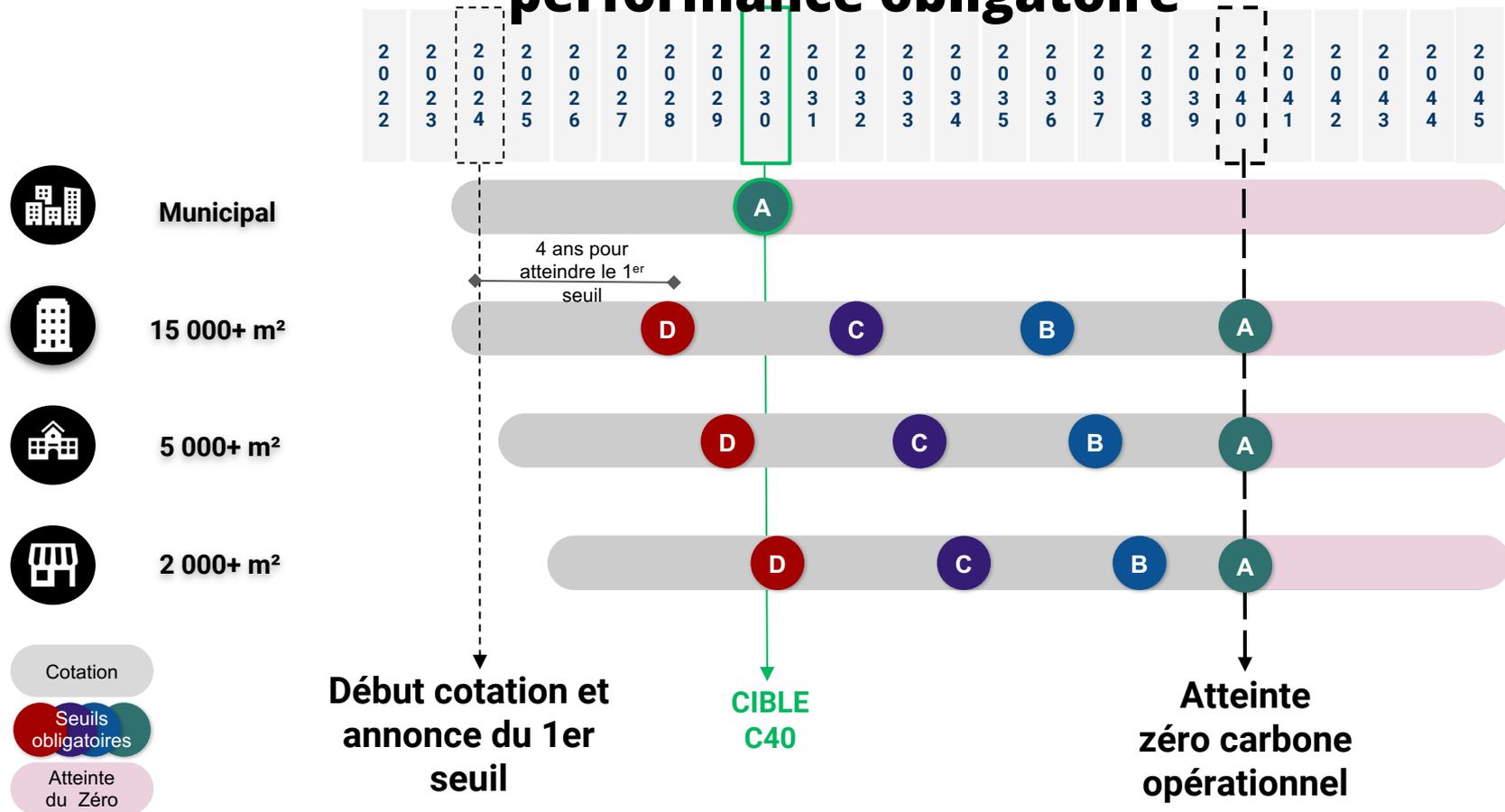


Efficacité
énergétique



Accès à l'information
Politiques publiques et programmes
de soutien

Échéancier d'application de cotation et seuil de performance obligatoire



Déclaration obligatoire des appareils de chauffage permettant l'utilisation d'un combustible



1. Déclaration obligatoire des appareils de chauffage
2. Simple et unique (une seule fois et lors de modifications)
3. À partir de 2023 pour les bâtiments de moins de 2000 m²
4. Déjà exigé pour combustibles solides (ex: foyers au bois)

Consultation publique

- 1) Automne 2022 à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- 1) Portant sur l'ensemble de la feuille de route
 - Rythme d'application des différents seuils de performance GES selon les secteurs et types de bâtiments et considérations patrimoniales, de design, de coûts et d'équité
 - Moyens de soutien et d'accompagnement

« Le plus difficile est de
SE DÉCIDER À AGIR,
le reste n'est que de la ténacité »

Amelia Earhart

Montréal 

